

Marché public 2019 « fruits et légumes frais »

Conditions générales

Article 1. Objet du marché

La présente consultation a pour objet l'achat de fruits et légumes frais nécessaires au fonctionnement du service de restauration scolaire qui prépare entre 300 et 500 repas par jour (180 jours de fonctionnement, hors périodes de vacances scolaires zone B).

Article 2. Durée du marché

Le marché « fruits et légumes frais » est conclu pour l'année civile 2019 (à compter de la signature du marché jusqu'au 31 décembre 2019). Il est non-renouvelable.

Article 3. Prix

Les prix consentis s'entendent franco de port et d'emballage. Les modalités d'ajustement des prix doivent être indiquées.

Article 4. Qualité

Les produits, quels que soient leur préparation, conditionnement ou présentation, devront répondre à toutes les normes en vigueur pour la restauration collective.

Les fruits et légumes devront être :

- entiers ;
- sains : seront exclus les produits atteints de pourriture ou d'altérations ;
- exempts de parasites et d'altérations dues aux parasites ;
- exempts d'humidité extérieure anormale ;
- exempts d'odeurs et/ou de saveur étrangère ;
- suffisamment développés pour leur permettre de poursuivre le processus de maturation afin qu'ils soient en mesure d'atteindre le degré de maturation approprié en fonction des caractéristiques variétales et de supporter un transport et une maturation.

Article 5. Livraisons

Le candidat devra communiquer tous les jours de livraison sur lesquels il s'engage. Dans tous les cas, elles devront être effectuées entre 06h00 et 08h30 avec une fréquence minimale de 2 fois par semaine (de préférence lundi et jeudi). Le titulaire ne peut en aucun cas imposer un montant minimum de commande pour effectuer la livraison.

Un contrôle des produits est effectué au moment de la livraison. Les produits non conformes sont rejetés et non facturés.

Article 6. Forme du marché

Le présent marché s'effectue à bons de commande en fonction des besoins. Le volume financier annuel estimé s'élève à 15.000 € HT.

Article 7. Documents à fournir

Le candidat produira les documents suivants :

- le présent document de conditions générales signé ;
- l'offre du candidat (bordereau de prix ou catalogue spécifique) valant acte d'engagement établi en un seul original, dûment signé et paraphé valable à la date du dépôt de l'offre;
- toutes documentations sous forme libre permettant d'apprécier au mieux la qualité de l'offre (fiches produits, approvisionnement, réception des commandes, moyens de transport, livraison, présentation de l'entreprise, ...). Afin de nous permettre une analyse de la qualité des produits, des échantillons sont à livrer après prise de rendez-vous durant les périodes hors vacances scolaires.

Article 8. Date limite de dépôt

Les offres devront être parvenues au plus tard le mercredi 9 janvier 2019 à minuit au service intendance du Lycée Eugène Decomble à Chaumont. Elles pourront être déposées sur le portail AJI ou envoyées par e-mail (int.0520008B@ac-reims.fr).

Article 9. Paiement

Les règlements des factures seront effectués par mandat administratif dans les délais et conditions réglementaires. Il ne sera accordé aucune avance forfaitaire ni acompte au titulaire du marché.

Article 10. Résiliation

En cas d'infraction caractérisée aux clauses contractuelles, l'établissement peut résilier le contrat pour ce qui le concerne, après avoir invité le titulaire à présenter ses observations dans un délai de 15 jours. La résiliation se fait sans indemnité pour le titulaire.

Fait à Chaumont le 07/12/2018

L'ordonnateur,
Pouvoir Adjudicateur,

C. COUSIN

Lu et Accepté
Le responsable légal de l'entreprise
Prénom – Nom – Cachet de l'entreprise